

**SNTRS**



**CNRS-INRIA**

**INSERM-IRD**

# SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif  
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr

N°4 du 4 mars 2003

## Sommaire

	pages
<b>Un point sur la question des retraites</b> Après la rencontre du 7 février avec Fillon (compte-rendu confédé CGT), Et une pétition à faire signer. Un appel UGFF pour l'action à l'occasion des CESR	<b>2 à 5</b>
<b>Des raisons d'agir le 21 mars 2003</b> Un tract CGT pour les manifs du 21 à l'appel des syndicats de la CES	<b>6 &amp; 7</b>

### Communiqué SNTRS-CGT

**Le 21 mars** la Confédération Européenne des Syndicats (CES) organise une journée d'action concertée dans toute l'Europe pour peser sur le sommet social européen de fin mars. Les organisations syndicales françaises appellent dans un communiqué commun à participer à cette journée d'action européenne. Pour une Europe du plein emploi plus, sociale, démocratique et citoyenne. Les objectifs de cette journée sont généraux, les droits syndicaux et sociaux des salariés, la retraite par répartition, l'emploi ... Le Bureau National du SNTRS-CGT estime la présence du syndicat indispensable pour signifier les intérêts communs qu'ont les salariés à défendre ensemble leurs acquis sociaux fondamentaux. Partout en Europe ces droits font l'objet d'attaques gouvernementales et du patronat pour les diminuer voire les supprimer, comme sont remis en cause les services publics. Pour la recherche et l'enseignement supérieur, nous voulons créer des solidarités de luttes avec les travailleurs scientifiques des autres pays européens et de ceux qui adhèrent à la communauté européenne pour faire obstacle à cette politique de déstructuration, défendre les acquis et obtenir de nouveaux droits.

Villejuif, le 28 Février 2003

### Erratum (SNTRS-Info n°03, page) :

Il faut lire, dans l'énumération à la fin de la page 4 :

*Des évaluations sur les financements possibles :*

- *Le plein emploi : une diminution d'un million du nombre de chômeurs permettrait de dégager 80 milliards de F de ressources supplémentaires pour la retraite (30 milliards de F de cotisations en plus et 50 milliards de F d'allocation chômage en moins), ...*

---

SNTRS-Info adressé aux Secrétaires et Trésoriers de Sections, Secrétaires de Régions, à la CE et à la CE Inserm.

---

*Alors qu'il n'y a pas le moindre soupçon de commencement de concertation avec les syndicats de la Fonction Publique, et encore moins, bien évidemment, de négociations, le Ministre des Affaires Sociales confirme dans un entretien au « Parisien » que le gouvernement avait d'ores et déjà décidé notamment (mais pas seulement ; sont concernés aussi les avantages familiaux, les cotisations, etc.) l'allongement de la durée des cotisations dans le secteur public.*

*Ainsi est confirmé que tout le discours « sur la concertation » est une véritable duperie. C'est le nez rouge pour distraire ceux qui veulent bien encore y croire, alors que, derrière le masque, la réalité est beaucoup plus froide : le gouvernement, qui met en forme les exigences du MEDEF, entend bien passer en force.*

*Les personnels de la Fonction Publique savent ce qu'il leur reste à faire pour se faire entendre et s'opposer aux reculs sociaux.*

*Les enjeux dépassent le secteur public et concernent l'ensemble des salariés du privé comme du public. Car derrière les reculs que l'on veut imposer au secteur public, c'est le recul pour tous qui est l'objectif.*

*C'est d'ailleurs ce que le Ministre confirme à demi-mots lorsqu'il précise qu'une fois « harmonisé », « le système évoluera parallèlement pour tout le monde ».*

*Or, il n'y a pas de fatalité. Des alternatives existent et la CGT est porteuse de propositions.*

*Plus que jamais, c'est la solidarité public/privé, le rassemblement, l'unité des salariés et leur intervention qui sont d'actualité.*

***(Extraits d'une déclaration de l'UGFF)***

**Vous trouverez ci-après :**

***Un bilan de la rencontre avec Fillon et Delevoye rédigé par les membres de la délégation confédérale,***

***Une pétition à faire signer le plus largement possible,***

***Un appel de l'UGFF.***

## **RETRAITES : APRES LA RENCONTRE DU 7 FEVRIER 2003 AVEC FILLON ET DELEVOYE**

La discussion du 7 février avec les deux ministres a porté successivement sur la méthode et sur le contenu d'une future réforme. L'analyse que l'on peut faire de cet échange renforce le besoin d'une démarche revendicative bien ancrée sur les attentes des salariés et les enjeux d'une réforme garantissant l'avenir du système de retraite.

### **1. Une méthode gouvernementale qui demeure ambiguë.**

Si François FILLON a déclaré « vouloir sortir d'une querelle sémantique » autour du mot « négociation, il est loin d'avoir levé toutes les ambiguïtés sur la méthode arrêtée par le Gouvernement. Il est prévu la mise en place dès la mi-février, d'un « groupe de travail confédéral » réunissant outre les pouvoirs publics, les 5 organisations syndicales et les 3 organisations patronales. Sous son autorité, serait constitué un groupe dédié au « dialogue pour la fonction publique » et différents « sous-groupes de travail » sur des thèmes transversaux (pénibilité, taux d'activité, compensation, avantages familiaux, égalité hommes/femmes...).

L'objectif de la discussion serait de déterminer les points faisant l'objet « d'accords ou de désaccords ». Le Gouvernement se réservant de présenter ses choix « fin mars, début avril », puis son projet de loi qui serait « soumis dans la foulée au Parlement ». Ce dernier devrait avoir terminé ses délibérations au mois de juillet ».

C'est donc un calendrier accéléré sur lequel s'est calé le Gouvernement. Certes, il se laisse des marges en considérant que les discussions pourraient se poursuivre à l'automne sur les points qui ne relèveraient pas du champ législatif. Le risque est de voir se conclure le débat parlementaire en plein mois de juillet voire tout début août, donc pendant les vacances. Ceci rappelle de par trop le moment choisi par Édouard Balladur, en 1993, pour prendre les décisions que l'on connaît. Va-t-on retomber dans le même schéma ? Enfin, l'organisation même du dialogue, s'il peut laisser croire à une « négociation », permet en l'état au Gouvernement de décider seul y compris contre l'avis majoritaire des organisations syndicales.

### **2. Des contradictions inquiétantes sur le fond du dossier.**

Si les manifestations du 1<sup>er</sup> février ont conduit le Gouvernement à beaucoup de prudence, il est de plus en plus évident que le cadre dans lequel les pouvoirs publics situent leur réflexion est loin de permettre « une sauvegarde du système de retraite ». C'est sur cette dimension que la délégation CGT a concentré son intervention. Il s'agit de mieux identifier les positions gouvernementales dont la CGT avait relevé les dimensions « contradictoires » autour du discours du Premier Ministre au Conseil économique et social le 3 février. La discussion a largement porté sur « les conséquences des mesures Balladur de 1993 » et l'exigence posée par la CGT d'une « remise à plat du dispositif », si l'on veut garantir un haut niveau de retraite pour tous, assurer un droit réel à prendre sa retraite à taux plein à 60 ans, relever le niveau des plus basses pensions ».

Jean-Pierre RAFFARIN avait évoqué « des mesures courageuses... qui doivent être confortées... mais qui ne suffiront pas » (discours au CES). François FILLON n'a pas repris ces termes mais, s'il a admis que « tout était discutable », il a par avance rejeté toute remise en cause des choix de 1993 au nom du « coût que cela représenterait ». Dès lors, le sens de « l'équité public-privé » ne peut plus faire aucun doute. Si l'on ne revient pas sur les conséquences de la réforme Balladur, la convergence des régimes ne peut se faire que par un alignement vers le bas. La phrase de Jean-Pierre RAFFARIN devant le CES à propos des régimes de fonctionnaires prend tout son sens : « il a donc la nécessité d'agir pour eux comme pour les autres » avait dit le Premier Ministre.

Enfin, François FILLON a bien confirmé, suite aux questions insistantes de la délégation, que l'orientation gouvernementale en matière de durée de cotisation était « de partager les années gagnées en espérance de vie à la retraite, entre le travail et la retraite ». Décrypté, ce propos veut bien dire aller partiellement dans le sens de l'orientation développée par le MEDEF il y a deux ans et demi lors des négociations AGIRC-ARRCO : le MEDEF voulait que l'accroissement de l'espérance de vie à la retraite soit totalement compensé par un recul de l'âge de la retraite. Le Gouvernement lui propose « un partage de ce gain ».

La discussion sur les exigences d'amélioration que nous portons (reconnaissance des travaux pénibles, départ anticipé après 40 ans de cotisation, intégration des périodes de formation, d'apprentissage et de recherche d'un premier emploi...) sera possible et menée dans le cadre des « sous-groupes ». Mais François FILLON a bien précisé qu'« il ne saurait être question d'alourdir l'addition ». La traduction que l'on peut en faire est que toute « amélioration » devrait être payée par une baisse relative du taux de remplacement moyen.

Quant au débat sur l'épargne-retraite, l'ambiguïté demeure. Jean-Pierre RAFFARIN retient des formules qui en limiterait singulièrement la place. Par contre, François FILLON parle de « troisième étage », ce qui inclut explicitement les mécanismes individuels ou collectifs d'épargne dans la logique de la retraite. La CGT a renouvelé son opposition, tant au nom de la justice sociale que de l'efficacité économique, à cette approche incluant l'épargne dans les dispositifs de retraite.

### **3. La démarche syndicale qui doit se renforcer.**

Le cadre des choix gouvernementaux qui apparaît ainsi progressivement n'est pas pour nous surprendre. François FILLON a clairement indiqué dans ses déclarations devant la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale, que l'un des objectifs du Gouvernement était de « limiter, dans la mesure du possible, la progression des cotisations ». Face à une augmentation du nombre de retraités, c'est clairement faire le choix que l'on va baisser le niveau des retraites ou retarder l'âge de départ ».

Mais en même temps, l'extrême prudence du Gouvernement montre qu'il ne lui est pas facile d'avancer « drapeau déployé ». Les 6 à 10 semaines qui viennent vont dès lors être décisives.

- D'une part, pour obliger le Gouvernement à dévoiler plus nettement ses choix à l'occasion des discussions techniques ou politiques qui s'ouvrent et d'avoir une meilleure information des salariés.

- D'autre part, pour faire bouger le cadre de ces orientations avant que celles-ci ne soient définitivement arrêtées. Le succès du 1<sup>er</sup> février, l'extrême sensibilité de l'opinion publique comme la prudence actuelle du Gouvernement, montrent que la pression revendicative peut être efficace. On le voit bien avec une opinion qui commence à mesurer les conséquences des choix de 1993, que l'exigence d'une réforme qui assurerait non seulement les droits à la retraite mais aussi les financements correspondants, est un objectif crédible. L'unité est un atout dans cette bataille. Tant le MEDEF que le Gouvernement vont chercher à mettre un coin entre les organisations syndicales. Les journaux comme Le Figaro brodent sur « le durcissement de la CGT » et, à l'opposé, « la compréhension de la CFDT ». Nous n'avons bien sûr pas intérêt à tomber dans ce jeu. Toute rupture de l'unité serait du pain béni pour les tenants de la régression en matière de retraite. Dans la foulée, viendrait d'ailleurs le reste de la Sécurité sociale. Nous proposons dans l'immédiat de mettre à profit les réunions organisées dans les CESR pour favoriser une expression unitaire des organisations et des salariés (délégations, rassemblements là où c'est possible). Nous devons appuyer toutes les expressions spécifiques des catégories sur leurs exigences (retraités à propos des minima de pensions et de l'évolution des retraites, salariés demandant la reconnaissance des travaux pénibles, personnes ayant commencé à travailler jeunes dans les années soixante et ayant le plein de leurs droits, jeunes voulant voir reconnaître leurs périodes d'études, d'apprentissage ou de recherche d'un premier emploi... Nous allons multiplier l'information et les débats sur les aspects concrets de la réforme : conséquences des mesures Balladur, qu'est-ce qu'un droit effectif à la retraite à 60 ans, les moyens de financement...). Enfin, nous travaillons à réunir les 7 organisations signataires de l'appel du 7 janvier afin de tirer le bilan des rencontres ministérielles et d'envisager la suite de la mobilisation. À la lumière des événements, on mesure l'intérêt de la déclaration à 7 qui en déterminant 4 exigences principales a une forte cohérence face aux orientations gouvernementales : – la défense d'un haut niveau des retraites qui appelle à un retour sur les choix Balladur de 1993 ; – l'exigence du maintien d'un droit effectif à la retraite à 60 ans, qui s'oppose à tout allongement de la durée de cotisation ; – la détermination d'un certain nombre d'améliorations indispensables (minima, jeunes, salariés âgés, travaux pénibles) qui deviennent incontournables ; – la priorité donnée au levier de l'emploi comme moyen de financement de la retraite et outil permettant un nouveau partage de la richesse favorable aux salariés. Faire mieux partager ces différentes dimensions et l'intérêt de la démarche unitaire sont une priorité. Plusieurs organisations ont choisi de soumettre le texte aux salariés et de le faire approuver sous forme de pétition. Cette initiative peut être élargie. Nous ferons une proposition en ce sens aux autres organisations syndicales. C'est un bon moyen de préparer les mobilisations qui seront indispensables en avril et mai.

## UGFF

Pour les fédérations et syndicats nationaux

### RETRAITES - SALAIRES - EMPLOI - SERVICE PUBLIC

#### *Poursuivre la mobilisation*

#### *Amplifier l'action*

Suivant le calendrier gouvernemental sur la réforme des retraites, la tournée des Conseils Économiques et Sociaux dans les régions est en cours (Metz, Toulouse, Le Creusot...). Vous trouverez, ci-dessous, les prochaines étapes...

La CGT appelle ses organisations et militants à poursuivre la mobilisation sur les retraites mais aussi en liaison avec les autres contenus revendicatifs, en prenant des initiatives lors du passage des ministres Fillon et Delevoye devant les CESR, dans le cadre de l'interprofessionnel (comité régional, UD).

L'UGFF participe à cette démarche pour l'action indispensable dans la présente période où le gouvernement et sa majorité parlementaire multiplient les atteintes contre les droits sociaux et marquent leur volonté d'imposer des reculs exigés par le MEDEF, une vaste régression de la place et du rôle de la Fonction Publique de l'État par un coup d'accélérateur dans les réformes, dont celle institutionnelle de la décentralisation. Ainsi, pour la réunion du CESR de Normandie, du 28 février à Rouen, elle apporte son appui au comité régional et à l'UD pour la manifestation prévue compte-tenu des sujets abordés ; les assises nationales des assises locales sur le service public et les retraites.

Aucun répit ne doit être accordé au gouvernement compte-tenu des enjeux en cours et à courte échéance que recouvre la politique impulsée à tous les niveaux. Informer, rassembler et unir sont les objectifs d'urgence pour construire la riposte de masse dès maintenant.

### PROCHAINES REUNIONS DES C.E.S.R.

DATE	VILLE	REGION
3 mars	Amiens	Picardie
10 mars	Angers	Pays-de-Loire (Fillon et Delevoye)
10 mars	Niort	Poitou-Charentes (Delevoye)
17 mars	Orléans	Centre (Delevoye)
17 mars	Strasbourg	Alsace (Delevoye)
18 mars	Marseille	PACA (Fillon)
24 mars	Rennes	Bretagne
24 mars	Limoges	Limousin (Delevoye)
29 mars	Lyon	Rhône-Alpes





# Des raisons d'agir le 21 mars 2003

Un grand débat sur l'avenir de l'Europe, est organisé par la Convention européenne. Elle est chargée de préparer un traité constitutionnel en vue de l'élargissement de l'union européenne à dix nouveaux pays : ses propositions auront un impact majeur sur l'émergence ou non d'une Europe ayant une dimension sociale. Notre voix doit peser dès à présent.

A la veille du sommet social des chefs d'Etat européens et en pleine crise inter-nationale présageant un conflit majeur, nous voulons :

## ***Agir pour une Europe sociale et du plein emploi***

La remise en cause des régimes de retraite et plus largement des systèmes de protection sociale, les attaques contre les conditions d'emploi et de travail, et les services publics sont devenues systématiques en Europe. Nous voulons renverser cette tendance pour une société plus juste. Nous demandons que les décisions économiques donnent la priorité à l'emploi stable et à la promotion de services publics en renforçant le concept de Service d'Intérêt Général de qualité, accessibles à tous. Il est fondamental de maintenir de système de protection sociale, **notamment des retraites par répartition** afin de mettre un terme à l'exclusion sociale grandissante. Nous exigeons une politique sociale à part entière, qui ne soit plus un appendice des décisions économiques libérales des dirigeants des pays membres de l'union européenne.

## ***Agir pour des droits nouveaux***

Face aux licenciements collectifs de masse provenant des restructurations et délocalisations soit-disant justifiées par des arguments financiers, des droits plus protecteurs des travailleurs et des citoyens sont nécessaires. La Charte des droits fondamentaux que nous voulons voir intégrée dans le nouveau traité européen constitue un premier pas en faveur de l'exercice de la démocratie et de citoyenneté. Il est indispensable qu'elle soit complétée notamment par la reconnaissance, dans le traité européen, de droits syndicaux transnationaux que sont les droits d'association, de la négociation et de l'action

collective et de l'autonomie des partenaires sociaux.

## ***Agir pour la paix***

Dans la continuité de la large mobilisation contre la guerre en Irak du 15 février 2003, nous maintiendrons notre pression afin que s'exprime la volonté des travailleurs d'Europe pour garantir la paix et soutenir le processus de désarmement. La guerre en Irak doit être écartée : l'ONU et la communauté internationale disposent des instruments politiques, judiciaires et diplomatiques pour amener les dirigeants de l'Irak à se conformer pleinement aux résolutions des Nations Unies. Nous refusons la logique de guerre voulue par les Etats-Unis et du Royaume-Uni. Il est temps que l'Europe s'exprime d'une seule voix et que ses institutions soient améliorées à cet effet.

## ***Agir pour une Europe libre, ouverte et solidaire***

Le 21 mars sera la journée internationale contre le racisme. L'égalité de droit de traitement de tous les travailleurs doit être assurée contre toute discrimination notamment sur la base de la nationalité, l'origine ethnique ou conviction religieuse. Cela implique la régularisation des documents de résidence des travailleurs sans-papiers, la protection des travailleurs migrants étrangers et celle des demandeurs d'asile. Nous luttons contre le racisme et la xénophobie et contre toute forme d'intolérance pour **gagner des droits sociaux fondamentaux indivisibles des droits économiques, politiques et culturels.**

## **21 mars 2003 : journée d'action européenne**

### **« Pour une Europe du plein emploi, plus sociale, démocratique et citoyenne »**

Les organisations syndicales françaises membres de la Confédération Européenne des Syndicats (CES), CFDT, CFTC, CGT, CGT-FO et UNSA, appellent à la journée d'action européenne décentralisée du 21 mars 2003, décidée par le Comité exécutif de la CES, à la veille du Conseil européen de Bruxelles consacré au social.

A l'heure où les travaux de la convention sur l'avenir de l'Europe entrent dans une phase décisive et au moment de l'élargissement de l'union européenne, le mouvement syndical européen veut rappeler son exigence de voir l'Europe sociale inscrite dans le cœur du Traité constitutionnel de l'union européenne. La Charte des droits fondamentaux et la garantie des Services d'Intérêt Général doivent faire partie intégrante de l'Europe sociale.

Comme la CES, ses affiliées françaises veulent une Europe capable d'offrir à ses populations un bon niveau de développement économique et social grâce à une haute priorité donnée à l'emploi, des normes de protection sociale élevées ainsi que la sauvegarde et la promotion de Services d'Intérêt Général de qualité, accessibles à tous.

Les lacunes de la Charte concernant les droits syndicaux transnationaux devraient être palliées par une inclusion explicite dans le Traité du respect de ces droits et en particulier des droits d'association, de la négociation et de l'action collectives et de l'autonomie des partenaires sociaux.

La volonté d'une Europe du plein emploi décidée lors du Conseil européen de Lisbonne, doit-être réaffirmée avec vigueur. Dans une union européenne où le chômage est reparti à la hausse, tout doit être mis en oeuvre pour renverser cette tendance. Les choix économiques et politiques majeurs doivent permettre à chaque citoyen d'occuper un emploi de qualité.

Le droit à une protection sociale collective de qualité et à une retraite garantie de haut niveau basée sur le système de répartition entre générations est également une des dimensions clé des enjeux sociaux en Europe, qui doit être réaffirmée.

De nombreuses actions collectives ont déjà été menées dans des pays comme l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, la Grèce et la Norvège, pour s'élever contre la remise en cause du droit du travail et de la liberté syndicale. Elles ont réussi à faire reculer les gouvernements.

Les organisations syndicales françaises veulent également faire échec à toute volonté de porter atteinte aux droits des salariés en Europe. Ils veulent que l'élargissement soit source d'un nouveau dynamisme pour l'ensemble de l'Union.

Pour toutes ces raisons, elles appelleront à des manifestations interrégionales le 21 mars 2003.